



**MAIRIE DE MONT**  
ARANCE-GOUZE-  
LENDRESSE  
(Communes fusionnées)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 14 octobre 2016

Le quatorze octobre deux mil seize à dix-huit heures quinze, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

14-10-2016-11

**Etaient présents** : Mmes BAZIARD, ETCHART, PALIS, PEAN, et ainsi que MM.CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS-DUCQ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA, et SALLEFRANQUE.

**Pouvoirs** : Mme LOQUET a donné pouvoir à M. CAMDESSUS

**Excusée** : Mme POLHER Marie

**Absente** : Mme BERT Carine

**Secrétaire de séance élue** : Mme ETCHART Véronique

### **OBJET : COMPLEXE DE PELOTE REMBOURSEMENT D'ASSURANCE DOMMAGE OUVRAGE**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que depuis 2014 plusieurs désordres sont apparus sur le complexe de Pelote. L'assurance Dommage Ouvrage ayant été activée, un expert a été désigné pour identifier la cause de ces dommages et rendre un rapport d'expertise à notre assurance.

L'assureur Dommage Ouvrage de la commune sur ce chantier, la société BTA Insurance Company SE, propose plusieurs montants de remboursement :

- Infiltration d'eau par la verrière et par la terrasse de la salle de réunion : 46 266.84 € correspondant au montant de factures présentées par l'expert suite à sa consultation y compris les mesures conservatoires.
- Murs de frappe du mur à gauche, du trinquet, et du squash : 69 101.08 € correspondant au montant des factures présentées par l'expert suite à sa consultation y compris les mesures conservatoires:
- Infiltration d'eau dans le luminaire du local laverie : 836.40 € correspondant aux mesures conservatoires immédiates
- Présence d'eau dans le luminaire de la chambre froide : rapport définitif toujours attendu

L'assemblée est invitée à accepter ce remboursement à hauteur de 116 204.32 € et autorise le Maire à d'émettre les titres de recette correspondants.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire e et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, 12 voix pour,

**ACCEPTE** ces remboursements

**AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre les titres de recette correspondants

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

  
  
Jacques CLAVÉ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 18/10/2016

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 18/10/2016